

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE
DE LA VALLE DE LIERS
Siège social
MAIRIE DE MASSAT
09 320 MASSAT**

Courrier reçu le :
01 JUL. 2025
Mairie de MASSAT

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 DECEMBRE 2023**

**SALLE DE LA MAIRIE DE MASSAT
A 10H**

Suite à une erreur sur la date de l'assemblée générale (2024 au lieu de 2023), ce PV annule et remplace le PV précédent.

Accueil, émargement et introduction :

L'assemblée générale s'ouvre en présence d'une vingtaine de propriétaires.
Après enregistrement des signatures des présents, des pouvoirs qu'ils détiennent et pointage des voix, 59,0733 voix sont présentes ou représentées.

Le quorum requis de 142,75 voix n'est pas atteint.

Conformément aux statuts, une nouvelle assemblée générale se réunit dans l'heure qui suit sans condition de quorum.

Le président de l'AFP, Pierre Subra introduit la réunion. Il remercie les propriétaires présents et les techniciens de la fédération pastorale présents (Audrey Vantomme et Valérie Clergue), pour le suivi technique et administratif de l'AFP.

Il tient à s'excuser pour le choix de la date de l'AG, car :

- En août le président avait des difficultés personnelles
- Aux vacances de la Toussaint, la Fédération Pastorale n'était pas disponible
- La dernière option pour 2023 était donc le début des vacances de Noël

Le président de l'AFP passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Point financier

Pierre Subra précise que le détail des comptes est consultable dans le dossier de l'AFP et peut être envoyé aux propriétaires qui le souhaitent.

Conformément aux statuts, les comptes sont votés par le syndicat de l'AFP et présentés à l'assemblée générale.

✓ Résumé du compte administratif 2022 :

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Loyers	2 102 €	Assurance, percepteur, cotisation FPA, ...	1 092,22 €
Report résultat année précédente	4 867,70 €	Charges financières	129,50 €
TOTAL	6 969,70 €	TOTAL	1221,72 €
Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
Subventions	19 926 €	Report résultat année précédente	13 986 €
		Factures entreprises	19 800 €
TOTAL	6 969,70 €	TOTAL	33 786 €

M. le président détaille la répartition des dépenses. Sur le montant total des travaux, 70% sont subventionnés et 30% sont à la charge des exploitants demandeurs. Pour pouvoir percevoir les subventions, l'AFP doit payer les factures des entreprises, elle a dû donc réaliser un emprunt court terme. Les frais d'emprunt et la cotisation travaux de la fédération pastorale de l'Ariège sont les seules dépenses supportées par l'AFP.

Des travaux de clôtures ont été entrepris par le GAEC de Las Laous, sur plusieurs années consécutives, les dépenses en section d'investissement vont être remboursées par les subventions dès le dépôt des dossiers de demande de paiement des subventions.

✓ Budget 2023 :

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Report résultat année précédente	5 747,98 €	Assurance, percepteur, cotisation FPA, ...	3 900 €
		Charges financières	400 €
		Autres charges courante	1 447,98 €
TOTAL	5 747,98 €	TOTAL	5 747,98 €
Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
Subventions	13 860 €	Report résultat année précédente	13 860 €
TOTAL	13 860 €	TOTAL	13 860 €

Pour amener plus de trésorerie à l'AFP, le syndicat a décidé en 2023 d'augmenter le prix des conventions pluriannuelles de pâture en passant de 6€/ha à 10 €/ha.

Cette trésorerie permettra de supporter l'augmentation des coûts et de mieux anticiper la dépense liée à des programmes de travaux.

2. Point AFP :

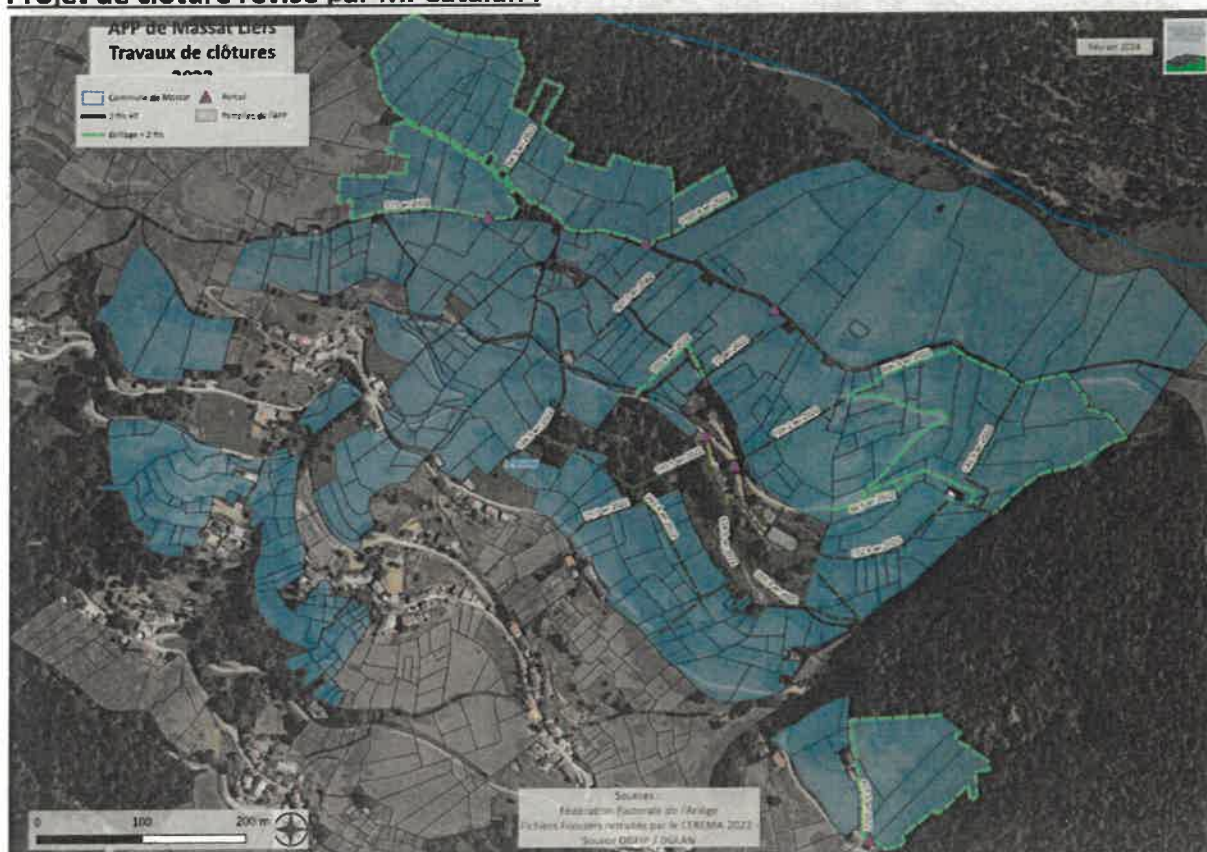
Le président informe les propriétaires de l'arrêt de l'exploitation de M. Woodroffe. Une partie (secteur de Boussenac) a été repris par un couple, avec le projet bovin. Début 2024, le secteur de Liers devrait finalement être transmis à un jeune couple qui s'installe avec un projet ovin et porcin.

Un propriétaire demande que la piste du haut de Liers, celle qui dessert l'estive, soit rénovée. La piste appartient à une multitude de propriétaires dans le périmètre de l'AFP de la Vallée de Liers. M. le président demande comment serait financé cette réfection de piste, aucune réponse n'a pu être apportée depuis la dernière AG de Massat.

3. Point travaux :

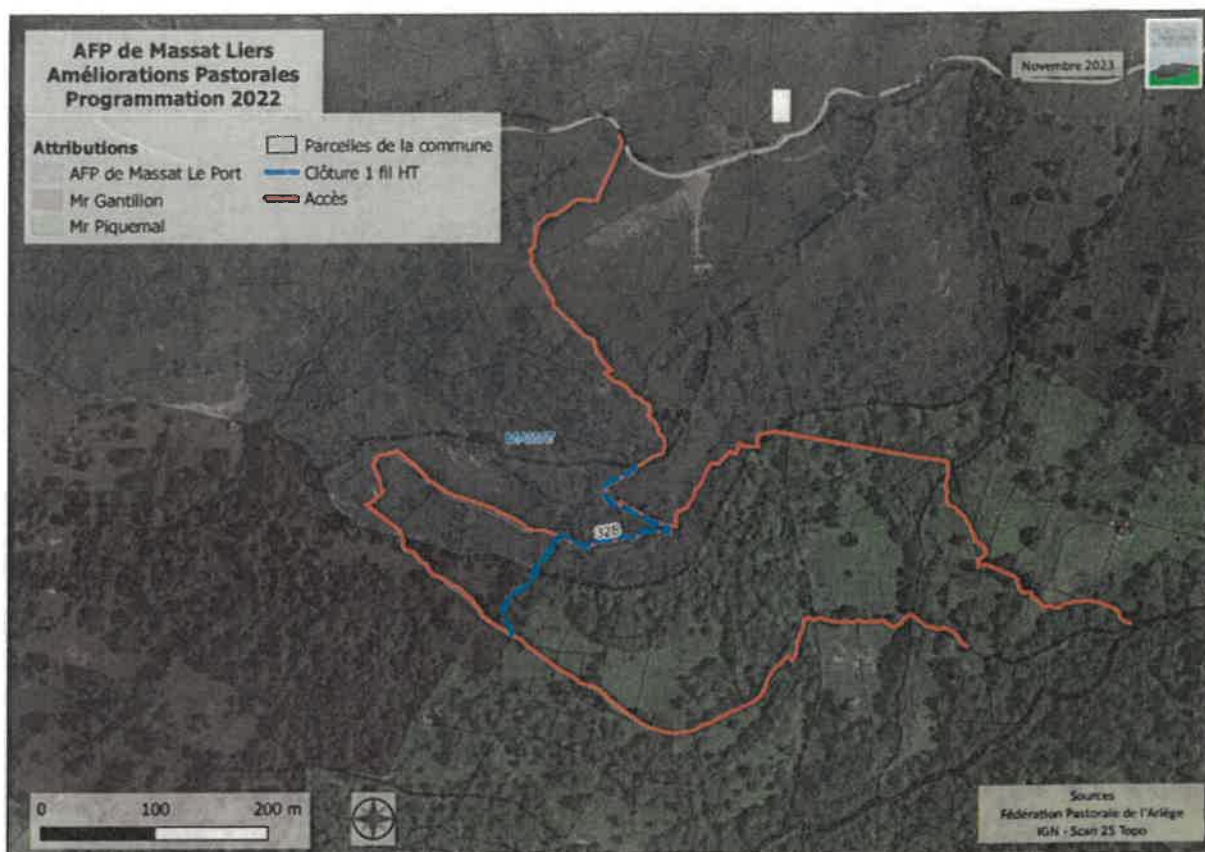
Mme Vantomme présente le programme travaux déposé par M. Woodroffe, en pleine transmission, en 2022. Ce programme doit être finalisé en septembre 2024, le délai est très court. Le syndicat de l'AFP attend que le repreneur de M. Woodroffe, Brice Catalan, ait finalisé sa transmission, pour pouvoir lancer le programme de travaux.

Projet de clôture révisé par M. Catalan :



Mme Vantomme présente ensuite le projet de piste de Daniel Pons jusqu'à Cazeca. Ce projet permettrait à Pierre Louis Piquemal, éleveur attributaire du secteur, d'avoir un accès mécanisable et de réaliser des opérations de débroussaillage sur ce secteur.

Un devis des travaux a été réclamé pour la 1ère tranche de la piste, le devis doit être révisé pour prendre en compte la totalité de la piste.



M. Subra précise que les travaux seront déposés uniquement si l'exploitant s'engage à payer le montant de travaux non subventionnés.

M. Subra demande de mettre au vote le projet de piste, sachant que le montant final du projet n'a pas encore été estimé. Il propose que le syndicat valide le plan de financement le cas échéant.

Le projet de réfection de piste est mis au vote à bulletin secret.

Il est précisé :

- Chaque propriétaire vote soit Pour soit Contre ou s'Abstient
- Les bulletins non lisibles ou avec plusieurs choix (par exemple « Pour et Contre ») ne seront pas comptabilisés

CONTRE : 11,7414 voix.

ABSTENTION : 0,7578 voix

POUR : 46,5743 voix.

Le projet est adopté à la majorité des voix présentes et représentées.

4. Renouvellement partiel des membres du syndicat :

A l'issu de l'AG de 2021, le syndicat de l'AFP de Liers se composait comme suit :

TITULAIRES	Pierre Subra (président)	2017-2023	SUPPLEANTS	Serge Cabau	2021-2023
	Ludovic Wattiau	2021-2025		Pierre Riberolle	2019-2023
	Arnaud Lansier	2021-2027		Jeanine Zentkowski	2021-2027
	Jean-Marie Pons	2019-2025		Justin Woodroffe	2019-2025
	Emily Woodroffe	2017-2023		Rachel Cot	2021-2027

Michel Zentkowski 2021-2027 Michaël Gantillon. 2019-2025

M. Subra informe l'assemblée des postes à pouvoirs au sein du syndicat. Les titulaires à renouveler sont Pierre Subra et Emily Woodroffe. M. Lansier est qualifié démissionnaire par le syndicat, ne se présentant pas aux réunions. Il y a 3 postes à pourvoir.

Sont candidats aux postes de membres titulaires :

- Mme COT Rachel
- Mme ZENTKOWSKI Jeanine
- M. CABAU Serge
- M. SUBRA Pierre

Il est procédé à un vote à bulletin secret, il est précisé :

- Chaque propriétaire vote pour 1, 2 ou 3 Noms
- Les bulletins vierges sont admis
- Les bulletins non lisibles ou avec plus de 3 Noms ne seront pas comptabilisés

Le résultat de vote est le suivant :

Candidats	Election Titulaires					Vote Blanc
	SUBRA Pierre	COT Rachel	ZENTKOWSKI Jeanine	CABAU Serge	CAMPAN Gil	
Total	49,0222	19,072	56,4361	40,2625	0,0336	2,6374

Sont donc élus membres titulaires, à la majorité des voix :

- Mme ZENTKOWSKI Jeanine
- M. SUBRA Pierre
- M. CABAU Serge

Parmi les suppléants, les membres à renouveler sont Pierre Riberolle ainsi que les postes vacants de Mme Jeanine Zentkowski et de M. Serge Cabau. Il y a donc 3 postes à pourvoir.

Sont candidats aux postes de membres suppléants :

- M. RIBEROLLE Pierre
- M. BOURDONCLE Michel
- M. MORIN Pascal

En l'absence d'autre candidat, il est inutile de procéder à un vote.

Sont donc élus membres suppléants :

- M. RIBEROLLE Pierre
- M. BOURDONCLE Michel
- M. MORIN Pascal

Après un tirage au sort pour identifier les postes à renouveler en 2027, le nouveau syndicat se compose comme suit :

TITULAIRES	Pierre Subra (président)	2023-2027	SUPPLEAN TC	Michel Bourdoncle	2023-2029
	Ludovic Wattiau	2021-2025		Pierre Riberolle	2023-2027
	Serge Cabau	2023-2029		Pascal Morin	2023-2029
	Jean-Marie Pons	2019-2025		Justin Woodroffe	2019-2025



Jeanine Zentkowski
Michel Zentkowski

2023-2029
2021-2027



Rachel Cot
Michaël Gantillon.

2021-2027
2019-2025

5. Questions diverses :

Un propriétaire exploitant, demande que la clôture entre M. Gantillon et l'estive soit révisée. Mme Vantomme indique que les travaux de clôtures ne pourront, pour l'instant, être financés en 2024.

Un propriétaire indique que le chemin au niveau de Fabre est en train de s'écrouler. Le syndicat de l'AFP prend note.

Le président reprend le dossier de restauration de l'Agouère de Galy, à l'arrêt. Il indique aux propriétaires qu'une pétition est en train de circuler pour demander la relance des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance il est 12h45.

Fait à MASSAT, le 23 décembre 2023.

REÇU

26 JUIN 2025

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Le Président de l'AFP

Pierre SUBRA

Association Foncière Pastorale Autorisée
de la Vallée de Lièrs
Siège : Mairie de MASSAT
09320 MASSAT
Tél. 05 61 96 96 33

Pièces jointes annexées au présent compte rendu

- Liste d'émargement des membres présents et représentés.
- Pouvoirs
- Liste des voix